

REGION

Faits divers

Deux Suisses se sont crashés en ULM, à Doucier dans le Jura lors du décollage. Leurs jours ne sont pas en dangers mais le pilote a été plus gravement touché au dos



Musique

Troisième album pour les Bisontins de My Lady's House

Le groupe de Besançon, dont les mélodies accompagnent régulièrement les reportages de « Rendez-vous en terre inconnue » sur France 2, sort son dernier opus.

AUJOURD'HUI SUR estrepubliquain.fr

- Centenaire 14-18 : notre web-documentaire sur la mort du caporal Peugeot
- Toute l'actu de votre région en direct sur votre ordinateur, votre smartphone ou votre tablette
- Coupe du monde : les infos dans une page spéciale

Dimanche noir dans le Doubs

Deux accidents mortels, l'un dans la nuit, l'autre dans la matinée : lourd bilan hier dans le département. Un jeune homme originaire de Villers-Saint-Martin a perdu la vie à Passavant. Le véhicule dans lequel il se trouvait a pris feu. Une Bisontine est décédée après une sortie de route à Montrond-le-Château.

Terrible accident dans la nuit de samedi à dimanche, sur la départementale 464 entre Aissey et Passavant dans le Doubs : un peu avant une heure du matin, une voiture conduite par un jeune habitant de Lomont-sur-Crête a quitté la route dans un virage, non loin du lieu-dit Les-Pequignots, sur le territoire de la commune de Passavant. Le véhicule s'est retourné, apparemment, avant de heurter deux arbres. Un choc d'une violence telle que la voiture a pris feu. Le conducteur, grièvement blessé, a réussi à sortir de l'habitacle. Le passager, inconscient et incarcéré, aurait péri dans les flammes selon les gendarmes. Le jeune homme, Simon Marguet, 22 ans, était électricien à Valdahon. Il était le plus jeune fils d'un couple de Villers-Saint-Martin.

Hier les gendarmes ignoraient les cir-

constances de la sortie de route. Le conducteur, 23 ans, a été transporté au centre hospitalier de Besançon dans un état jugé grave. Ses jours, cependant, ne seraient pas en danger.

Hier, Villers-Saint-Martin était sous le choc.

Le véhicule a percuté un arbre

Dans la matinée, vers 10 h 30, un autre accident s'est produit, sur la route départementale 102 E, hors agglomération, dans ce secteur que les habitants de Montrond-le-Château appellent « les Bois de Montrond ». La voiture circulait en direction de Busy. La conductrice, seule à bord, a perdu le contrôle de son véhicule.

L'automobile est sortie de la route et a percuté un arbre. Jeannette Dauriche, une Bisontine âgée de 57 ans, est décédée des suites de ses blessures selon les gendarmes.

Elle venait apparemment de Montrond-le-Château. Le maire de la commune l'avait vue quelques instants plus tôt, au vide-greniers organisé dans son village.

Lourd bilan

Le bilan des personnes tuées sur la route dans le département s'alourdit. Fin mai, la préfecture faisait déjà état d'une nette augmentation de l'accidentologie depuis le début de l'année, par rapport à 2013. Et, surtout, un nombre d'accidents mortels en forte recrudescence.

C.M.



■ Les secours ont dû découper le véhicule, hier à Montrond-le-Château.

Photo Arnaud CASTAGNE

Économie A l'invitation de la députée Barbara Romagnan, l'économiste Eric Heyer animera jeudi à Besançon (1) une conférence-débat sur les conséquences du pacte de responsabilité. Entretien

« L'austérité étouffe le malade »

Le thème de votre conférence, c'est : « Que faut-il attendre du pacte de responsabilité ? » Quelle est la réponse ?

Le pacte de responsabilité, c'est un choc d'offre financé par un choc de demande négatif. S'il ne s'agissait que du choc d'offre, c'est-à-dire de baisser les prélèvements obligatoires sur les entreprises de 30 Md€ pour leur permettre d'améliorer leur situation, de gagner en compétitivité et de créer de l'emploi, même s'il est difficile de dire combien, pourquoi pas ? Mais le pacte de responsabilité, ce n'est pas ça. Ces 30 Md€ de diminution de charges des entreprises seront financés par 30 Md€ acquittés par les ménages : hausse de la TVA, taxe écologique et réduction des dépenses publiques... dont ces mêmes ménages profiteront ! Ce choc de demande négatif va donc se traduire par d'autres pertes en carnets de commandes, des baisses de production et d'emplois.

Aucun gain réel à espérer, alors ?

Il faut se placer dans le contexte conjoncturel d'aujourd'hui. Si les entreprises avaient pour principal frein le problème d'offre, le choc positif l'emporterait. Si, au contraire, comme tout nous l'indique, c'est le problème de demande qui prime, avec des carnets de commandes vides, on peut craindre que ce positif ne soit intégralement compensé par le négatif.

A entendre le Medef, c'est bien le poids excessif des charges qui est cause de tous les maux, non ?

Sauf que lorsque l'INSEE pose la question aux chefs d'entreprises, ils ne sont que 19 % à tenir ce discours. Alors que 66 % affirment que leurs difficultés proviennent du problème de demande. Et là, il ne s'agit pas d'un son-



■ Eric Heyer est directeur adjoint du département Analyse et Prévision à l'Observatoire français des conjonctures économiques. Photo ER

dage mais d'une étude de fond. Si encore nous étions les seuls à faire ce choc d'offre, ce serait sans doute positif. Mais nos concurrents européens, à l'exception de l'Allemagne qui a misé sur une montée en gamme, se lancent dans la désinflation salariale avec des politiques d'austérité très fortes dans les pays du Sud. Au mieux, le pacte va-t-il limiter la casse mais il n'y a pas grand-chose à en attendre en gains de compétitivité. Pire, comme l'Espagne, le Portugal ou la Grèce sont dans une situation économique beaucoup plus grave que la nôtre, si la

France s'engage dans cette voie, ils vont surréagir, ce qui va nous conduire vers la déflation, piège plus important.

C'est un dilemme, alors ?

Soit la France ne réagit pas et elle devient le dindon de la farce et perd des parts de marché. Soit elle réagit mais de façon non coordonnée avec ses partenaires, on entre alors dans la guerre et il peut en résulter une énorme catastrophe.

Que préconiserez-vous, comme alternative ?

Comme nous n'avons pas les moyens d'un plan de relance, l'une des solutions se-

rait de dire : faisons un choc d'offre de 30 Md€, et puisque nous considérons qu'il est de bonne politique, il va créer une croissance, donc de la recette publique et à l'arrivée il n'aura coûté que 15 Md€ car les modèles estiment à 45 % ou 50 % ce retour. Et surtout, faisons-le sans le compenser par 30 Md€ de choc négatif de demande. Cela impliquerait, dans un contexte extrêmement dégradé, d'accepter que le déficit se réduise moins vite que prévu, que l'objectif des 3 % ne soit pas atteint en 2015 et que, s'il est à 3,5 % ou 3,6 %, ce n'est pas si grave. Entre le financement par le déficit ou par les ménages, il n'existe pas de troisième voie. Il faut réenclencher la confiance à la fois pour les entreprises et pour les citoyens. L'austérité ne fait qu'étouffer le malade.

C'est loin d'être la position du chef de l'Etat et du gouvernement...

Mais la réduction coûte que coûte du déficit depuis 2011 en creuse d'autres, à commencer par celui de l'emploi. De nombreuses entreprises sont actuellement en sureffectifs et sous-utilisation de leur capacité de production, au point qu'elles affirment pouvoir augmenter cette dernière de 3 % environ sans embaucher ni investir. La crise a cassé une partie des potentiels de croissance en France mais elle n'a pas tout détruit. Contrairement à ce que pensent l'Elysée et la Commission européenne en se basant sur la seule statistique du déficit commercial extérieur, les chefs d'entreprises assurent pouvoir produire aussitôt en cas d'amélioration de la demande.

Propos recueillis par Jean-Pierre TENOUX

(1) A 20 heures, salle de la Malcombe, rue de la Grette à Besançon.

Société Le docteur Régis Aubry nommé directeur de l'espace de réflexion Bourgogne Franche-Comté

Une nouvelle étape pour l'éthique

Besançon. Conformément aux nouveaux textes de loi qui prévoient une harmonisation au niveau national, la Bourgogne et la Franche-Comté disposent désormais d'un nouvel « espace de réflexion éthique ». Et, sans surprise pourrait-on dire, c'est le docteur Régis Aubry, chef du service des soins palliatifs du CHU de Besançon, éminent spécialiste des questions de fin de vie, qui en a tout naturellement été élu directeur.

Pour les deux régions, en l'occurrence, la mise en conformité avec la loi ne change rien de fondamental sur le fond car, dès 2009, une première structure dite « espace éthique » avait déjà vu le jour. À leur propre initiative d'ailleurs.

De nombreuses questions liées à l'évolution de la société y avaient déjà été débattues. Mais, en élargissant le cercle des personnalités associées, cet « outil » de réflexion va pouvoir encore étoffer davantage son champ d'investigation. Car, comme le souligne le docteur Aubry, « plus les techniques de la médecine progressent et plus les problèmes deviennent complexes à appréhender ».

Diffuser la « culture éthique »

Avec des représentants de tous les domaines du monde médical ou paramédical, mais aussi des spécialistes des sciences humaines ou encore des questions juridiques (philosophes, sociologues, hommes de droit...), le nouvel « espace de réflexion éthique » va ainsi pouvoir se pencher sur des sujets tels que la nouvelle organisation des familles, le vieillissement, le handicap, la procréation assistée ou encore le séquençage du génome, pour n'en citer que quelques-uns.

Pour nourrir la réflexion des professionnels, mais aussi des citoyens, des conférences-débats vont aussi être organisées. Des formations seront proposées. Et



■ Spécialiste des questions de fin de vie, le docteur Aubry est chef du service des soins palliatifs au CHU de Besançon. Photo d'archives Ludovic LAUDE

un rapprochement va être impulsé entre toutes les structures (CHU, agences de santé, établissement d'hébergement de personnes âgées, centres d'accueil handicapés, etc.) pour diffuser la « culture éthique » au plus près des pratiques de terrain.

Mais, dans le cadre de saïne nationale, « l'espace de réflexion éthique » pourra aussi être amené à émettre des avis sur des dossiers plus spécifiques. Le plus médiatique, aujourd'hui bien sûr, n'est autre que celui du cas de Vincent Lambert. Un dossier de « fin de vie » que le docteur Aubry

connaît bien pour l'avoir longuement examiné en tant que membre de la commission du comité consultatif national.

« La loi ouvre des possibilités que le corps médical et la justice peuvent apprécier en fonction des situations particulières » confie-t-il. Et, au regard des conclusions du rapporteur du Conseil d'Etat, « c'est très bien ainsi ». Car, comme pour beaucoup d'autres sujets, tout tient dans la nuance : où se situe par exemple la limite entre un légitime apaisement de souffrances et l'acharnement dit « thérapeutique » ?

Bernard PAYOT